

Date de dépôt : 15 décembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, François Lance, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Bertrand Buchs, Christina Meissner, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Romain de Sainte Marie, Nicole Valiquier Grecuccio, Marion Sobanek, Thomas Wenger, Vincent Maitre, Marc Falquet, Olivier Baud, Grégoire Carasso, Thomas Bläsi pour une banque de lait maternel aux HUG

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de l'allaitement maternel dans la nutrition, la croissance et le développement, la santé et la survie du nourrisson, et plus particulièrement du nourrisson prématuré;*
- les nombreuses recommandations et initiatives de l'OMS et de l'UNICEF en faveur de l'allaitement maternel au sein exclusif pendant les six premiers mois de vie de l'enfant;*
- l'étude parue en 2018 mandatée par Promotion allaitement maternel Suisse concernant le lait maternel et son utilisation en Suisse;*
- le rôle essentiel des banques de lait maternel, en particulier pour le nourrisson prématuré;*
- les difficultés rencontrées aujourd'hui dans la mise en place de banques de lait maternel;*
- le manque considérable de lait maternel à disposition dans les unités;*

- *le danger que peuvent représenter les échanges de lait informels sur internet;*
- *l'absence de banque de lait maternel à Genève,*

invite le Conseil d'Etat

- *à établir une collaboration avec le canton de Vaud et le CHUV en vue du développement d'une banque de lait maternel régionale;*
- *à informer la population de son existence et à en faciliter l'accès.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La motion 2527 (M 2527) « Pour une banque de lait maternel aux HUG » a été déposée le 21 février 2019 et renvoyée en commission de la santé le 21 mars 2019.

De la motion 2527 à la motion 2527-A

La M 2527 invite le Conseil d'Etat à mettre en place une banque de lait maternel aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). L'intérêt est double, préserver la santé du nourrisson et encadrer les pratiques. Les motionnaires soulignent le danger que peuvent représenter les échanges de lait informels sur Internet.

Déposé le 11 juin 2021, le rapport de la commission de la santé M 2527-A a été adopté et renvoyé au Conseil d'Etat le 2 juillet 2021 accompagné de la motion amendée M 2527-A. Le Conseil d'Etat est invité à collaborer avec le canton de Vaud et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) pour développer une banque de lait maternelle régionale, plutôt que de mettre en place une banque de lait genevoise.

Recommandations de l'OMS

Les nourrissons devraient être allaités exclusivement au sein pendant les 6 premiers mois pour une croissance, un développement et un état de santé optimaux.

Après 6 mois, compte tenu de l'évolution de leurs besoins nutritionnels, les nourrissons doivent consommer des aliments de complément sûrs et adaptés du point de vue nutritionnel, tout en continuant à être allaités au sein jusqu'à 2 ans, voire plus.

La majorité des mères qui accouchent prématurément ont de la difficulté à maintenir une production de lait suffisante pour leur enfant. Il arrive que la mère soit malade ou sous médication, ce qui l'empêche d'allaiter.

Au niveau fédéral

La fondation Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie à agir en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel.

L'organisation a mandaté une étude en 2018. Menée au sein de plusieurs hôpitaux et auprès de mères qui ont offert ou recherché du lait maternel, elle relève que les banques de lait sont concentrées en Suisse alémanique. Les hôpitaux déplorent un manque de finances, d'infrastructures, de directives et de soutien, qui sont tant d'obstacles à la création de nouvelles banques de lait en Suisse. Sur les plateformes en ligne, qui proposent l'échange et la vente de lait maternel, on trouve des informations très diverses et on constate l'absence d'une gestion qualité et de dispositions régissant la responsabilité. Les utilisatrices et leurs enfants supportent ainsi l'intégralité des risques liés à l'échange de lait non pasteurisé.

L'organe de promotion de l'allaitement maternel préconise la création de conditions cadre standardisées et la mise en place d'un réseau national de banques de lait, qui devraient être mieux réparties dans toute la Suisse.

Une infrastructure fiable peut contribuer à répondre aux besoins des donneuses et des consommatrices. Les coûts d'une banque de lait maternel sont très importants. La chaîne de conditionnement et de conservation est très complexe du fait du risque de contamination, avec des frais de locaux, des frais de personnel et de gestion, des procédures de contrôle de qualité et de sécurité, des mesures de pasteurisation et stockage.

Aucune banque de lait maternel n'existe en Romandie.

Qui bénéficierait d'une banque de lait maternel pasteurisé ?

Les bénéfices scientifiquement rapportés du lait maternel pasteurisé, issu d'une banque de lait, sont limités aux prématurés de moins de 1 000-1 500 grammes à la naissance et uniquement pour la prévention de l'entérocolite. Il s'agit donc d'une indication de médecine universitaire hautement spécialisée.

Pour des nouveau-nés à terme, une alimentation au lait maternel pasteurisé aurait un coût excessif même pour les pays les plus riches, et surtout sans preuve scientifique de bénéfices. Le lait maternel pasteurisé conservé par une banque de lait est en effet dénaturé par la pasteurisation pour éliminer la majorité des germes. Ce procédé détruit aussi de nombreux composants thermosensibles, notamment les immunoglobulines et substances antibactériennes du lait maternel frais.

Canton de Vaud

La première banque de lait maternel de Suisse romande va ouvrir début 2022 à Lausanne. Elle est destinée en priorité aux nouveau-nés prématurés. Au début, la banque de lait sera utilisée pour les nouveau-nés hospitalisés au CHUV, puis l'offre sera élargie à d'autres hôpitaux et cantons.

Elle est financée par un partenariat privé-public entre le département de la santé et de l'action sociale et des fondations privées. Son coût de démarrage se monte à 550 000 francs, et les coûts annuels de fonctionnement annuels à 500 000 francs.

Afin d'assurer la qualité et la sécurité du processus de collecte du lait, le CHUV s'associe avec Transfusion Interrégionale, rattachée à la Croix-Rouge suisse (CRS), expert dans le traitement, la traçabilité et la sécurité des produits sanguins ainsi que répondant aux normes nationales et internationales les plus élevées.

Transfusion Interrégionale CRS prendra en charge dans ses locaux spécialement aménagés pour cette innovation et situés au Biopôle, à Epalinges, l'organisation de la logistique, le traitement du lait et sa conservation.

De son côté, le Service de néonatalogie et le Centre de nutrition infantile du CHUV seront en charge du recrutement des donneuses, de leur accompagnement et leur prise en charge, de la gestion des flux, de l'identification des besoins et priorités médicales et de l'information aux familles. L'idée consiste également à mettre fin aux dons de lait entre mères qui s'organisent sur les réseaux sociaux.

A Genève

Le choix des HUG a toujours été de favoriser la promotion du lait maternel frais de la mère elle-même, qui est sans doute le meilleur choix.

A Genève, la proportion de mères qui allaitent est très importante. Les HUG ont ainsi un taux d'allaitement complet/partiel pour les enfants prématurés de moins de 32 semaines de 71%. L'unité de néonatalogie des HUG accueille chaque année environ 100 bébés prématurés de moins de 1 500 grammes. Une banque de lait maternel serait principalement utile pour les nouveau-nés prématurés dont la mère a peu ou pas de lait ou qui ne peut pas allaiter pour des raisons médicales.

Du point de vue des néonatalogues, l'allaitement avec du lait maternel est important en termes de santé du nouveau-né, notamment dans la prévention de l'entérocolite nécosante pour les bébés prématurés. Pour les besoins des grands prématurés, une seule banque de lait romande est amplement suffisante. Les discussions sont en cours entre les HUG et le CHUV afin d'établir une collaboration avec la première banque de lait maternel romande qui ouvrira début 2022. Les HUG se chargeront de l'information aux familles le moment venu.

Conclusion

Pour ces motifs, le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place d'une seule banque de lait maternel régionale romande. Une collaboration avec le canton de Vaud et le CHUV est en cours de discussion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO